European Commission: Consultation "A 2030 framework for climate and energy policies"

Response by: CFE-CGC Industries Electriques et Gazières: 59 rue du Rocher- PARIS 75 008 Contact : François Perniola : +33 607 616 912 Mail : francois.perniola@edf.fr	COM Transparency Register, Number of registration: 69851845452-33	**July 1st 2013**

Federation CFE-CGC in electrical and gas industries represents supervisors, technicians, senior technicians, as well as managers from the energy sector, whatever their area of activity (technical, customer relations, sales and marketing, etc.) or the nature of their duties (expertise, management): all these professional categories are grouped together under the name "Management".
Our trade union is a true social partner that brings together women and men who share common values and principles in good faith. Free thinking and recognized for its relevant analyses and pragmatic proposals, it sets out to continually unite and underpin collective action, which is the sole driving force of social progress. An advocate of respect and equity that cares about solidarity, it makes a completely independent contribution to the effective operation of companies as long as it considers that the interests of their staff and customers are respected. Otherwise, it does not hesitate to get involved in non-violent conflict. With its proposals and constant openness to its environment, it takes on the responsibility of engaging in negotiations in favor of social progress.
Federation CFE-CGC in electrical and gas industries is the leading representative organization among management and the number three among employees as a whole in the electricity and gas industries.
Federation CFE-CGC in electrical and gas industries is recognized as French social partner within the energy sector. Further, it is affiliated also to Fédération Européenne des Cadres de l'Energie et de la Recherche – FECER

4.1. Généralités

Quelles leçons tirées du cadre pour 2020 et de l'état actuel du système énergétique de l'UE sont les plus importantes aux fins de l'élaboration des politiques pour 2030?

- Le marché du carbone (Système d'échange de quota d'émissions) ne fonctionne pas:
  - le prix de la tonne de CO2 est beaucoup trop bas pour être incitatif.
  - les quotas sont distribués trop généreusement
  - des secteurs entiers sont dispensés (transport, par exemple)
  - des fraudes considérables ont été perpétrées
  - ce système ne rapporte pas de ressources financières, contrairement à ce qui était prévu
  - Le rejet par le Parlement Européen le 16/04/2013 du gel de la mise aux enchères d'une partie des quotas de CO2 est un grave contresigne pour les entreprises les plus émettrices et ne permet plus de croire à la remise en état du marché du carbone.
- Le marché concurrentiel ouvert n'est pas capable d'intégrer correctement les énergies renouvelables. En effet, les dispositifs nécessaires pour compenser l'intermittence du photovoltaïque et de l'éolien ne trouvent pas leur équilibre économique : mise à l'arrêt de centrales à gaz, arrêt de la construction de stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). Le marché ouvert n'a pas non plus conduit à une baisse des prix.
- Suite à l'échec de la Conférence sur le climat de Copenhague, l'Union Européenne, malgré ses objectifs ambitieux, n'a finalement pas eu d'effet d'entrainement sur les principaux émetteurs de CO2.
- Absence d'harmonisation et de concertation entre pays sur les politiques énergétiques.

4.2. Objectifs

Quels objectifs à l'horizon 2030 seraient les plus efficaces pour dynamiser la réalisation des objectifs de la politique en matière d'énergie et de climat? À quel échelon devraient-ils s'appliquer (UE, États membres, secteurs) et dans quelle mesure devraient-ils être juridiquement contraignants?

- Pour limiter le réchauffement de la planète, l'Europe devrait, pour prendre sa part du fardeau, réduire de 30 % ses émissions de GES d'ici à 2030. Cet objectif pourrait être revu à la hausse à 40% à cet horizon en cas d'un accord international sur le climat en 2015. Il devait s'appliquer à l'échelon de l'UE et réparti entre les états membres tout en compte de leurs capacités économiques et poids énergétiques respectifs. Cet objectif modulable permettra de protéger l'industrie européenne et ses emplois. Les objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique apparaissent secondaires car ils découleront forcément de l'objectif CO2
- Moduler les efforts selon les pays dans le but de maximiser leur efficacité
- Informer le grand public pour qu'il s'approprie ces objectifs. Le signal-prix fait partie de la solution mais il faut rester attentif à la précarité énergétique

A-t-on relevé des incohérences dans les objectifs fixés pour 2020, et dans l'affirmative, comment mieux garantir la cohérence en la matière à l'horizon 2030?

- L'objectif de réduction de 20% des émissions de CO2 en 2020 est arithmétiquement trop faible par rapport à l'objectif 2050.
- Le manque de cadre européen suffisant a permis à certains états d'agir sans concertation avec leurs partenaires et voisins
- L'objectif de 20% d'économies d'énergie n'est pas accompagné de mesure et de communication qui aideraient les citoyens à s'engager davantage dans cette démarche

Des objectifs sous-sectoriels applicables par exemple aux transports, à l'agriculture, à l'industrie, sont-ils appropriés, et dans l'affirmative, lesquels? À titre d'exemple, un objectif lié aux énergies renouvelables est-il nécessaire pour les transports, compte tenu des objectifs de réduction des émissions de CO2 applicables aux voitures particulières et aux véhicules utilitaires légers?

- Il est préférable de laisser chaque pays répartir les efforts entre secteurs afin de privilégier les démarches les plus efficaces. Par exemple, il semble plus facile de développer les énergies renouvelables dans l'habitat que dans le transport.
- Concernant les transports, la promotion des transports en commun et celle du fret multi-canal doit être renforcée. Il faut aussi se reposer la question de l'intérêt de « libéraliser » ce secteur. Un fonctionnement avec un régulateur national pourrait permettre de garantir un service public efficient au meilleur coût et au meilleur prix pour les consommateurs.

Comment mieux tenir compte de la viabilité économique et du degré variable de maturité des technologies dans les objectifs du cadre pour 2030?

- Bien que les ENR concourent à la réduction des émissions CO2, il paraît nécessaire que le développement et l'intégration des énergies renouvelables dans le paysage énergétique puisse être mise en œuvre dans une démarche d'efficacité économique, ce

qui permet de privilégier dans un premier temps les technologies matures (l'hydraulique, l'éolien terrestre et la géothermie) et de consacrer des aides/soutiens financiers aux technologies en voie d'émergence. Cette démarche permet donc l'atténuation de toute augmentation substantielle du prix de l'énergie et peut contribuer à une convergence du prix de l'énergie en Europe.

Comment évaluer les progrès accomplis en relation avec d'autres aspects de la politique énergétique de l'UE, tels que la sécurité d'approvisionnement, qui ne sont pas nécessairement intégrés dans les objectifs principaux?

- La volonté de réduire fortement les émissions de CO2 et d'augmenter l'efficacité énergétique entrainera une réduction de l'importation de combustibles fossiles et améliorera donc automatiquement la sécurité d'approvisionnement
- Les progrès accomplis devront aussi se mesurer à l'aune de l'état de l'industrie européenne en 2030, des créations d'emplois et de la capacité à investir à long terme (confiance des investisseurs)

4.3. Instruments

Des changements sont-ils nécessaires dans d'autres instruments et quels sont leurs interactions, y compris entre les échelons de l'UE et des États membres?

- On peut s'interroger sur l'opportunité de poursuivre dans la voie de l'ouverture des marchés. Une planification publique serait probablement mieux adaptée à la gestion de l'intermittence des énergies renouvelables en permettant la mise en œuvre d'équipements non rentables mais indispensables (centrales de back-up, STEP…)
- Revoir l'outil d'incitation à la baisse des émissions de C02
- Ne pas permettre à un Etat d'appliquer une taxe spécifique ou de procéder à une nationalisation sans concertation avec les autres partenaires

Comment définir au mieux des mesures spécifiques à l'échelon de l'UE et au niveau des États membres afin d'optimiser le rapport coût-efficacité dans la réalisation des objectifs en matière de climat et d'énergie?

- Mettre fin aux dispositifs de détaxation ou de subvention à l'utilisation des combustibles fossiles, en accompagnant cette démarche d'un soutien temporaire aux secteurs les plus sensibles. Il est en effet incohérent de tenter de réduire les émissions de CO2 tout en maintenant un encouragement à la consommation de pétrole
- Au niveau des Etats membres, les mesures retenues doivent prendre en compte l'histoire et les ressources de chaque pays, dans le cadre du mix européen
- Mettre en place une taxe carbone européenne déclinée dans chaque pays

Comment éviter au mieux la fragmentation du marché intérieur de l'énergie, particulièrement en relation avec la nécessité d'encourager et de mobiliser les investissements?

- Pour éviter la fragmentation, il faut des acteurs forts, dans un contexte régulé (pour éviter l'abus de position dominante).

- La Commission doit proposer un cadre suffisamment contraignant et incitatif pour qu'aucun des Etats membres ne puisse se replier sur lui-même sans solidarité avec ses partenaires

Quelles mesures peut-on envisager pour réaliser des économies d'énergie supplémentaires au meilleur rapport coût-efficacité?

- Il faut penser à l'efficacité énergétique active, avec la gestion technique du bâtiment (GTB). L'efficacité passive avec l'isolation du bâti peut s'avérer trop coûteuse par rapport à des systèmes de GTB.
- Une taxe carbone à l'échelle européenne pourrait permettre de protéger le marché intérieur tout en favorisant la baisse des émissions de CO2. Cette mesure s'appliquerait à toutes les unités de consommation, serait progressive dans le temps (pour permettre aux acteurs de planifier leurs investissements). La taxe carbone pourrait remplacer le marché du carbone qui est inefficace.
- Pour éviter l'augmentation de la facture du client final, il faut l'inciter à investir pour que la baisse de sa consommation compense l'augmentation du prix de l'énergie

Comment les politiques de l'UE en matière de recherche et d'innovation peuvent-elles appuyer au mieux la réalisation du cadre pour 2030?

- Il faut mettre en place des programmes de recherche transnationaux qui encourageront la coopération plutôt que la compétition. Une incitation financière pourrait les accompagner
- Développer prioritairement les recherches sur le stockage d'énergies, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les recherches sur la capture et le stockage du CO2 doivent être poursuivies sans perdre de vue que ce procédé ne sera probablement pas disponible industriellement en 2030.

4.4. Compétitivité et sécurité de l'approvisionnement

Quels éléments du cadre pour les politiques énergétique et climatique pourraient-ils être renforcés afin de mieux promouvoir la création d'emplois, la croissance et la compétitivité?

- Il faut structurer les nouvelles filières professionnelles, favoriser la transition professionnelle (cursus de formation continue) et renforcer la formation initiale dans ces domaines.
- Développer préférentiellement, parmi les énergies renouvelables, celles qui génèrent de la valeur ajoutée en Europe ainsi que des emplois non délocalisables
- Au regard des gisements d'emplois et de productivité que représentent les gaz non conventionnels aux USA, l'Europe devrait définir un cadre commun pour la R&D sur ce sujet.

Quels sont les éléments qui, dans le cadre actuel, attestent de fuites de carbone et celles-ci peuvent-elles être quantifiées? Comment ce problème pourrait-il être traité dans le cadre pour 2030?

- Une taxe carbone aux frontières de l'Europe rendrait moins rentables les délocalisations destinées à échapper aux contraintes environnementales

Quels sont les facteurs spécifiques à l'œuvre dans les tendances observées en matière de coûts de l'énergie et dans quelle mesure l'UE peut-elle agir sur eux?

- Le coût du CO2 : l'UE doit rapidement réfléchir à remettre son système sur pied (ETS), pour qu'il ne permette pas au charbon de revenir de manière si importante dans le mix de certains Etats.
- Veiller à ce que les subventions aux ENR ne favorisent pas la chasse aux subventions d'investisseurs qui y verrait une manne. Par contre, permettre aux investisseurs dans les secteurs non encore rentables d'avoir un revenu garanti tout au long de leur investissement (avec adaptation des aides européennes, en plus ou en moins, si cela s'avère justifié par un positionnement qui va dans les sens des objectifs 2050 de l'UE).

Comment tenir compte, dans le cadre des négociations internationales en cours, des incertitudes concernant les efforts que déploieront les autres pays développés et les pays en développement économiquement importants, et le niveau des engagements qu'ils prendront?

- Augmenter notre effort de 30 à 40% de réduction des émissions de CO2 si les autres pays du monde font des efforts, mais aussi l'information des consommateurs sur les conditions de production des produits importés (pollution, dumping social, …).
- L'engagement volontariste de l'UE permettra le développement de technologies qui pourront être exportées lorsque les autres pays se décideront à engager des efforts
- Il est nécessaire de protéger l'industrie européenne et les emplois associés mais sans renoncer à être moteur et à montrer l'exemple

Comment renforcer la sécurité réglementaire pour les entreprises tout en intégrant des marges de manœuvre permettant l'adaptation aux nouvelles circonstances (avancement des négociations internationales sur le climat et évolution des marchés énergétiques, par exemple)?

- Afficher le niveau de contrainte à long terme afin de permettre des choix d'investissements sans risque de remise en cause de leur intérêt économique
- Stabilité du cadre réglementaire européen pour redonner confiance aux investisseurs

Comment l'UE peut-elle augmenter la capacité d'innovation des industries manufacturières? Quel rôle peut jouer le produit des enchères de quotas?

- Le produit des enchères de quota ou la taxe carbone pourraient alimenter un fonds dédié à l'innovation pour le développement industriel

Comment l'UE peut-elle exploiter au mieux le développement de sources d'énergies locales conventionnelles et non conventionnelles dans les États membres afin de contribuer à réduire les prix de l'énergie et la dépendance à l'égard des importations?

- Fédérer les états vers une politique commune et une attitude coordonnée pour le développement de sources d'énergies locales conventionnelles et non conventionnelles en évitant la mise en œuvre de politiques nationales d'une extrême diversité (cf. gaz de schiste, biomasse, charbon…) reflétant des intérêts divergents.

- La réduction des prix de l'énergie ne doit pas constituer un objectif. Les prix doivent intégrer le coût des énergies renouvelables. Seuls les secteurs industriels sensibles et les populations vulnérables doivent faire l'objet de mesures visant à limiter l'évolution des factures (augmentation des prix compensée par la baisse des consommations)

Comment l'UE peut-elle renforcer au mieux la sécurité de l'approvisionnement énergétique en interne, en veillant à ce que le marché intérieur de l'énergie fonctionne pleinement et efficacement (par exemple par le développement des interconnexions nécessaires), et à l'extérieur, par la diversification des voies d'approvisionnement?

- Développer les réseaux prioritaires et les infrastructures d'interconnexion nécessaires : ceux-ci sont confrontés à deux problèmes : d'une part celui du financement et, d'autre part, la question de l'acceptabilité par les populations locales.
- Favoriser le développement harmonisé et complémentaire des productions, en particulier dans les régions déjà fortement interconnectées (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie…), ce qui permet de renforcer au mieux la sécurité d'approvisionnement énergétique en interne.
- Pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en énergie fossile, il faut être solidaire dans les négociations avec les producteurs. Diversifier les fournisseurs et privilégier les contrats de long terme
- La politique déjà affichée – efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables – entrainera une baisse des importations et donc une meilleure sécurité d'approvisionnement.

4.5. Aspects liés aux capacités et à la répartition des efforts

Comment le nouveau cadre doit-il garantir une répartition équitable des efforts entre les États membres? Quelles mesures concrètes peuvent-elles être prises pour tenir compte des différentes capacités de mise en œuvre de mesures dans le domaine du climat et de l'énergie?

- Il faut prendre en compte l'état des économies. On pourrait imaginer un critère d'attribution d'aides selon l'ambition des Etats, puis le réviser en fonction des progrès réels tout en faisant porter davantage l'effort sur les économies les plus carbonées

Quels mécanismes peuvent-ils être envisagés pour promouvoir la coopération et une répartition équitable des efforts entre les États membres tout en recherchant le meilleur rapport coût-efficacité dans la réalisation de nouveaux objectifs en matière de climat et d'énergie?

- La solidarité peut être financière ou technologique. On peut imaginer de subventionner l'acquisition et le transfert de solutions d'origine européenne.
- Une taxe carbone européenne permettrait de s'affranchir du marché des quotas de CO2 qui est inopérant

De nouveaux instruments ou dispositifs de financement sont-ils nécessaires à l'appui du nouveau cadre à l'horizon 2030?

- Une taxe carbone européenne et/ou une révision du marché ETS avec un prix de CO2 qui dissuade des initiatives comme le retour au charbon. Cette taxe serait pondérée suivant les caractéristiques de chaque pays.